

## ARTICLE

17/02/11 | 13:27 | Les Echos

# Le prix de la baguette affecté par d'autres facteurs que la hausse du blé

La flambée des cours du blé n'est pas le seul facteur qui pourrait avoir un impact sur le prix du pain, prévient jeudi la Confédération Nationale de la Boulangerie, qui constate un tassement des revenus des boulangers depuis plusieurs années.

Alors que le ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire jugeait sur France Inter mercredi qu'«*il n'y a pas de raison que la baguette flambe parce que le cours du blé flambe*», la céréale ne représentant que 6% du prix, l'organisation patronale juge «*que le prix du pain ne doit pas être corrélé avec la courbe du prix du blé*».

«*Il appartient à chaque boulanger de fixer individuellement le prix de son pain et de veiller à l'équilibre de son compte de résultat*», estime Philippe Maupu, secrétaire général de cette organisation représentative de la profession, qui déplore un tassement de la rémunération des patrons boulangers ces dernières années, malgré l'augmentation du prix du pain. Selon l'observatoire des prix de l'association de consommateurs Familles Rurales pour 2010, publié en janvier, la baguette de pain vendue en grande surface est passée de 43 à 51 centimes d'euros en 5 ans, et de 79 à 84 centimes en boulangerie.

Les matières premières représentent 26% du compte d'exploitation d'une boulangerie, indique Philippe Maupu, ajoutant que les charges importantes supportées par les boulangers entrent en compte pour déterminer le prix du pain.

Du côté des boulangers industriels, on estime toutefois que la hausse des cours du blé aura un impact sur les prix. «*Il y a eu des hausses très importantes du prix de la farine depuis l'automne, donc mathématiquement, il y aura des hausses qui seront répercutées dans les prochains mois*», explique Philippe Godard, responsable de la communication auprès de la Fédération des entreprises de boulangerie et pâtisserie françaises (FEBPF), syndicat regroupant environ 160 entreprises de boulangerie industrielle. «*Après, libre à nos clients de répercuter ou non la hausse*», poursuit-il, expliquant que la FEBPF travaille principalement avec la grande distribution. Il estime que le prix de la farine a augmenté «*entre 30 et 50% depuis septembre 2010*».

Bruno Le Maire a prévenu que le gouvernement sera «*très vigilant*» sur les hausses de prix. «*En période de flambée de cours, le rôle du gouvernement est de trouver le bon équilibre entre le revenu du producteur agricole et le pouvoir d'achat des consommateurs*», a-t-il dit sur France Inter.

**LES ECHOS (SOURCE : AFP)**